

Modification n°3 du PLUI AVIS DE L'ASSOCIATION CIVIPOLE

28/05/2024
Contacts |
Pierre-Louis Serero
civipole@gmail.com
06 38 28 41 52

L'association CIVIPOLE regroupe environ 30 associations d'habitants et de quartier de l'agglomération grenobloise pour impulser un dialogue entre les habitants et les acteurs des grands projets d'aménagement. Association loi 1901, elle s'organise autour de trois objectifs : promouvoir la participation citoyenne, se former et s'informer, participer aux projets de Elle aborde des sujets très variés mais essentiellement centrés sur la démocratie locale, la participation, la qualité de vie en ville et les déplacements avec l'objectif que les besoins et attentes des habitants soient entendus et pris en compte dans les projets qui les concernent.

Préliminaire. L'association Civipole tient à préciser son regret que la Consultation Préalable ne permet pas d'apporter d'éléments complémentaires (sauf corrections d'erreurs matérielles) au projet qui sera présenté en enquête publique, rendant cette concertation préalable artificielle et décevante.

L'association Civipole approuve et soutient les observations faites par l'Union de Quartier BGP de Meylan sur le plan général et en particulier sur les suivantes :

- Aucune mention n'est faite dans le dossier de concertation sur le risque prévisible de création et/ou d'aggravation d'îlots de chaleur urbains par effet canyon, du fait de la hauteur et la densité du bâti qui résultera des futures constructions d'immeubles permises par le règlement du PLUi.
- le PLUi et le PLH conduisent à un excès de constructions par rapport aux besoins démographiques qui va perdurer au moins jusqu'à 2030. Cela repousse d'autant la prise en compte de l'exigence de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050).

Cette densification présente l'avantage de permettre aux communes déficitaires en logements sociaux de réaliser pour partie leurs obligations légales. Mais densifier dans une zone urbaine où le réchauffement a déjà un impact santé en termes de journées de canicules et de condition de vie en été dans les îlots de chaleur, comporte des risques importants en particulier pour les populations vulnérables.

Par ailleurs, l'Association Civipole attire l'attention sur la nécessité de mieux prendre en compte la question de l'entretien des zones végétalisées. En effet une telle zone ne s'entretient pas de manière aussi globale qu'une voirie artificialisée : il faut des outils, des machines et surtout beaucoup plus de personnel affectés à la propreté des haies et des parcs, aussi bien dans l'espace public que de l'espace privé.

De même, et bien que ce ne soit pas l'objet direct du PLUi, des règles doivent être données pour le nécessaire traitement des feuilles mortes (débouchage des chenaux, égouts,...), l'égoutage des arbres, surtout s'ils sont de grande hauteur, le traitement des racines (rues, digues,...), et la protection renforcée des arbres durant les chantiers. Ceci impose une coordination accrue entre la métropole et les communes.

D'autres part en ce qui concerne les nouvelles technologies, l'association CIVIPOLE reste dubitative sur les sites « démonstrateurs » (Flaubert, Esplanade). Les expériences des Cités-Jardins, de Mistral, ou de Villeneuve, en leur temps, ont montré leurs limites.